

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

République Française

Canton de La Brède
MAIRIE de CASTRES-GIRONDE
33640



Tél. 05 56 67 02 10
Fax 05 56 67 08 29

Courriel : mairie-de-castres-gironde@wanadoo.fr
ou : contact@castres-gironde.fr
Site : http://www.castres-gironde.fr

Le Conseil Municipal s'est réuni le 27 février 2008 à 18 heures 30, salle du conseil, sur convocation de M. le Maire.

Présents : Mmes et Ms. CONSTANT Daniel, AUZIER Daniel, DUPA Jean-Claude, BOIS Jean-Paul, PUISNE Nicole, CLUZAN Pierre, LOPEZ José, GARROS Claude, LESTIEU Dominique, BUFFALAN Jean-Pierre, PAULIN Jean-Claude, BARON Michel, BUFFALAN Jean-Pierre, COUILBAULT Marie-Rose, PERRIN Christine, GOURGUES Annie, DUBAR Reine, DURAND Félicie, DUCOURNEAU Pili.

Absents excusés : 0

Secrétaire de Séance : M. LOPEZ José

Monsieur le Maire informe que, les règles des autorisations d'urbanisme ont fait l'objet d'une refonte au 1^{er} octobre 2007 dans le but de simplifier les procédures.

Le régime des travaux est soumis à une simple déclaration préalable.

L'article 421-12 soumet la déclaration de clôture que si elle se trouve dans le secteur sauvegardé, site classé, secteur délimité par un P.L.U.

Dans le but d'éviter des débordements, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer en faveur du maintien de cette déclaration en mairie et auprès de la Direction Départementale de l'Équipement.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- de maintenir obligatoire la déclaration préalable en Mairie et auprès de la Direction Départementale de l'Équipement concernant les travaux de construction de clôture.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour extrait conforme.
CASTRES le 28 février 2008.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 FEVRIER 2008**

Nombre de Membres

Du Conseil Municipal : 18
En exercice : 18
Pris part à la délibération : 18
Pour : 18 (dont 0 procurations)
Contre : 0

Date de la convocation :

19 février 2008

Objet de la délibération :

**OBLIGATION DE
DECLARATION DE
CONSTRUCTION DE
CLOTURE**

Le Maire
Daniel CONSTANT



Signature et Cachet

Certifié exécutoire
reçu en Sous-Préfecture
Le

Publié le
Notifié le